



SYNDICAT CGT DU SDIS DE LA MARNE

Siège : 50 rue du Docteur Maillot 51000 Châlons en Champagne

E-mail : cgt.sdismarne@wanadoo.fr **Site** : www.cgt-sdis51.fr

Facebook : <https://www.facebook.com/cgt.sdismarne/>

Sapeurs-Pompiers Professionnels et Personnels Administratifs, Techniques et Spécialisés

Pour quoi la grève du mardi 17 novembre 2020 ?

Après un dur conflit dans les Services d'Incendie et de Secours débuté en 2019, la suppression de la sur-cotisation revêt une valeur symbolique importante et également monétaire.

Dans le cadre du projet de loi de finances de la sécurité sociale 2021, la décision de supprimer la seule part employeur est vécue comme **une injustice et une véritable provocation**.

Pour le vote programmé du Projet de Loi de Financement de la Sécurité Sociale 2021 au Sénat, il a été déposé un préavis de grève pour la journée du mardi 17 novembre 2020 dans l'ensemble des Services d'Incendie et de Secours.

Nous revendiquons :

- La suppression de la double cotisation salariale portant sur la prime de feu, appelée sur-cotisation CNRACL de 1,8%,
- La suppression du plafonnement de 5 ans pour la bonification retraite cotisée et l'obtention de la portabilité des droits obtenus,
- Priorisation des préoccupations relatives aux questions de protection de la sécurité et santé des agents des Services d'Incendie et de Secours.

L'ensemble des Sapeurs-Pompiers Professionnels sont concernés pour **l'amélioration de leur pouvoir d'achat**, ainsi que de **meilleures conditions de départ en retraite** après une longue période d'activité exigeante.

Une première avancée sur ce dossier de la sur-cotisation a permis l'adoption contre l'avis du gouvernement de l'amendement 258 porté par le sénateur MAUREY (voir sur internet à l'adresse : http://www.senat.fr/enseance/2020-2021/101/Amdt_258.html).

Il faudra ensuite donc que cela soit confirmé par un vote favorable des sénateurs lors de l'assemblée programmée le 17 novembre 2020, puis suivra une deuxième lecture à l'Assemblée Nationale. **Ce dossier n'est donc pas gagné**, mais il aura déjà obligé le gouvernement à sortir de la justification portée par M. DUSSOPT qui ne reposait sur rien.

Nous resterons mobilisés jusqu'à l'aboutissement favorable de ces revendications, la CGT est et restera toujours dans l'action pour défendre les droits des salariés.